

PPAW2 et les éoliennes en forêt : un exemple de maladaptation dans la lutte au changement climatique.

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet de parc éolien
Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2



5 août 2026

Louise Morand

NOTE LIMINAIRE

Le RVÉQ compte parmi les nombreuses organisations, groupes citoyens, membres de la société civile, scientifiques et experts qui ont adressé au gouvernement une demande de BAPE générique sur la filière éolienne. L'examen à la pièce des projets éoliens au Québec ne permet pas de rendre compte des effets cumulatifs du développement éolien, sur les plans environnemental, économique, social, d'aménagement du territoire et climatique. Le présent BAPE sur le projet éolien de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 (PPAW2) nous semble un pis-aller auquel nous acceptons de participer tout en demeurant en attente d'une meilleure approche consultative en lien avec un véritable plan de gestion des ressources énergétique pour la décarbonation de l'économie québécoise et une révision en profondeur de la loi 24 (LQ2025,c24, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives).

Le RVÉQ soutient la coalition qui s'oppose aux projets éoliens tels qu'ils sont développés présentement par Hydro-Québec et des acteurs privés et communautaires avec le soutien du gouvernement de la CAQ (voir le communiqué de la coalition à l'annexe 1). Nous sommes toutefois favorables au développement de la filière éolienne si les projets demeurent de propriété publique, s'ils servent spécifiquement à remplacer les énergies fossiles, si les projets de parcs éoliens reçoivent le consentement des populations locales et s'ils sont compatibles avec l'esprit et les principes de la loi québécoise sur le développement durable, la protection de la biodiversité et du climat.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	P.4
-------------------	-----

Projet de parc éolien de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

1. Un projet qui menace l'équilibre de l'écosystème forestier.....	P.4
2. Un projet qui ne respecte pas les recommandations des experts de la lutte aux changements climatiques	P.7
3. Un projet maladapté	P.9
Qu'est-ce que la maladaptation?.....	P.9
Absence d'étude sur le cycle de vie des éoliennes.....	P.10
Risques accrus d'incendies.....	P.11
Pressions accrues sur les espèces vulnérables et la biodiversité.....	P.12
Un cadre opérationnel trop étroit.....	P.12
Faux prétexte de la transition énergétique.....	P.14

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	P.17
-------------------------------------	------

Annexe 1: Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique.....	P.18
---	------

PRÉSENTATION

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau.

Le Regroupement Vigilance Énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociales. Le RVÉQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles (hydrocarbures et nucléaire) et de la transition énergétique. Le RVÉQ promeut la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous exigeons un modèle de gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

Le RVÉQ est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.¹

Projet de parc éolien de Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2

Le RVÉQ s'oppose fermement au projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 pour les raisons suivantes :

1. Un projet qui menace l'équilibre de l'écosystème forestier.

Le fractionnement de la canopée et la destruction de milieux humides affaiblit la capacité des forêts à résister aux sécheresses, aux invasions d'insectes ravageurs et aux incendies. Ce qui diminue d'autant leur résilience contre le réchauffement du climat. Ce qui diminue par le fait même la qualité des services écosystémiques qu'ils nous procurent pour assurer notre propre résilience face aux crises annoncées.²

¹ Le RVHQ est notamment présent au sein du Front commun pour la transition énergétique, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), le Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec, la Coalition large sur l'énergie (CLÉ), Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC), Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY). Cette liste n'est pas exhaustive. Quelques références : <https://www.rveq.ca/> <https://www.pourlatransitionenergetique.org/> <https://collectif-scientifique-enjeux-energetiques-quebec.org/>

² Pierre Drapeau, Alain Leduc, Sylvie Gauthier, Yan Boulanger, Daniel Kneeshaw et Yves Bergeron (2022). L'avenir incertain de la forêt boréale commerciale et de sa biodiversité dans un contexte de changements climatiques. Le rôle clé des forêts âgées. Dans Mendez, A.Z., Bissonnette, J.F., Dupras,

La minéralisation des sols par l'empierrement et le béton requis pour les routes et les infrastructures nécessaires à la construction, l'entretien et le démantèlement des éoliennes accentue encore ce réchauffement. De plus, des études rapportent des effets microclimatiques créés par le brassage de l'air par les pales des éoliennes :

- Le brassage permanent de l'air modifierait l'évaporation et pourrait accentuer l'assèchement de la couche supérieure des sols en période de sécheresse³.
- Les éoliennes provoqueraient un réchauffement nocturne de la température de surface de l'air en rabattant l'air chaud d'altitude vers le sol. Ce phénomène est confirmé par des données satellitaires⁴.

Les données du promoteur et de Pesca environnement énoncées lors de la première audience du BAPE laissent paraître des grandes lacunes dans l'appréciation des dommages causés à la forêt par le projet PPAW2. D'une part, les 344,1 hectares de déboisement prévus ne tiennent pas compte de l'effet de lisière créé par la fragmentation de la canopée qui, selon les chiffres de Pesca environnement affecteraient 518 hectares. L'effet de lisière constitue un stress pour le milieu en raison de l'exposition accrue aux vents, à la chaleur, à la lumière et aux insectes ravageurs. L'effet de lisière se traduit également par une plus grande prédation et une plus grande exposition aux espèces envahissantes⁵.

Ensuite, le pourcentage de la déforestation par rapport à l'ensemble de la zone d'étude (un maigre 0,7%) ne tient pas compte de la perte fonctionnelle de l'écosystème entre les chemins, les aires de travail et les plateformes d'éoliennes. La forêt qui subsiste entre les éoliennes, ne possède plus les propriétés d'une forêt naturelle. L'habitat des espèces fauniques est fractionné, l'ambiance sonore est profondément perturbée, les conditions pédoclimatiques ne sont plus les mêmes (humidité, chaleur, lumière).

J. (Dir.). *Une économie écologique pour le Québec. Comment opérationnaliser une nécessaire transition*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp105-131.

³ Gang Wang, Guoqing Li, Zhe Liu. [Wind farms dry surface soil in temporal and spatial variation](#) *Science of The Total Environment*, Volume 857, Part 1, 20 January 2023, Pages 159293; Les parcs éoliens assèchent les sols et modifient le climat. *Wild beim Wild*, 7 février 2025. <https://wildbeimwild.com/fr/les-effets-des-parcs-eoliens-sur-lhumidite-du-sol-et-le-climat-local>

⁴ Lee M. Miller , David W. Keith. Climatic Impacts of Wind Power. *Joule*. Volume 2, Issue 12, 19 December 2018, Pages 2618-2632. <https://doi.org/10.1016/j.joule.2018.09.009>

⁵ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000331668>; <https://www.guepe.qc.ca/blogs/leffet-de-lisiere>

Les chemins qu'on « améliore » et les stations de travail qu'on construit en forêt pour des parcs éoliens sont autant de voies d'accès pour les amateurs de VTT et autres visiteurs. C'est une source de dérangement pour la faune locale, et un vecteur d'incendies. La robustesse des infrastructures, conçues pour supporter le poids de véhicules ultra lourds fait en sorte que la reforestation pourrait échouer. C'est ce qu'on observe dans le parc éolien de Témiscouata 1, où des aires de travail qui devaient être reboisées sont, 10 ans après la mise en service, encore à peu près stériles. Voici un extrait du témoignage d'un visiteur du parc en 2024, avec photo à l'appui :



47°38'12" N 69°6'42.732" O

« Au centre du parc éolien, ce terrain d'une superficie équivalente à près de quatre terrains de football et où ne se trouve aucune éolienne laisse perplexe. Selon l'étude d'impact environnemental de 2011 : « Des mesures seront prises pour restaurer les terrains perturbés suite aux travaux de construction de manière à retrouver le plus rapidement possible les conditions d'origine de ces terrains. »

Presque 10 ans après la mise en service, il y a des repousses chétives sur une partie du terrain (au fond en face, et à droite du chemin sur la photo), mais de toute évidence ça ne commencera à ressembler à un espace naturel que plusieurs décennies après la fin de vie utile des installations actuelles.⁶ »

Les effets cumulatifs de la déforestation liés aux parcs éoliens et à l'industrie forestières dans la région du Témiscouata et du Bas-St-Laurent n'ont pas été évalués. Comme il a été mentionné lors de la première audience du BAPE sur PPAW2, aucune étude environnementale régionale n'a été mandatée par le gouvernement et aucun expert indépendant de la forêt n'a été consulté pour évaluer les impacts liés à l'assèchement du massif forestier. Le représentant du ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) présent à la consultation du BAPE sur PPAW2, M. Pierre Pettigrew, a qualifié de particulièrement préoccupant les impacts de la crise climatique sur les forêts. Il a avoué que son ministère n'avait pas encore de modèle pour savoir comment gérer la forêt face à ces enjeux⁷.

Les principes de prévention et de précaution, inscrits dans la Loi [québécoise] sur le développement durable, devraient être mis en application. D'autant plus dans un contexte où l'assèchement et les incendies des forêts sont des fléaux récurrents qui s'observent un peu partout dans le monde en raison de la progression des changements climatiques.

2. Un projet qui ne respecte pas les recommandations des experts de la lutte aux changements climatiques

Le premier rapport des Nations Unies dressant le bilan mondial face à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris (2015) souligne que « *tous les acteurs doivent faire beaucoup plus, sur tous les fronts, pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris.* »⁸. La protection des forêts et la reforestation fait partie des moyens à mettre en œuvre pour réduire les gaz à effet de serre et lutter contre la crise climatique :

L'arrêt et l'inversion du déboisement et de la dégradation des forêts*, ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles **sont essentiels à la réduction des émissions et à la conservation et au renforcement des puits de carbone.*
L'arrêt et l'inversion du déboisement d'ici à 2030, ainsi que la restauration et la

⁶ David Lesieur, *Faire du vert avec du vent. Exploration d'un parc éolien.* <https://lieux.photo/faire-du-vert-avec-du-vent/>

⁷ BAPE PPAW2, 1^{ère} audience, séance du 15 juillet 2026 à 13h30, vers 2 :25 :00

⁸ Nations Unies, 2023. *Dialogue technique au titre du premier bilan mondial. Rapport de synthèse établi par les cofacilitateurs du dialogue technique.* FCCC/SB/2023/9, p.12.

protection des écosystèmes naturels permettront une absorption à grande échelle du CO₂ et auront d'autres retombées positives.⁹

Le Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques (GEA) fait écho de ces recommandations dans un rapport¹⁰ de 2024, dont l'axe prioritaire numéro 1 est : « Assurer **une gestion préventive** des écosystèmes naturels et des services écosystémiques. » Au nombre des recommandations pour rendre effective cette orientation, celle citée en tête de liste est : « **Accélérer la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité** pour accroître notre résilience au climat futur. »

Le consortium Ouranos et le GEA ont avisé le gouvernement québécois de l'importance de stopper l'artificialisation des sols, afin de favoriser une meilleure adaptation au réchauffement climatique. Pour limiter l'ampleur des catastrophes à venir, il faut **viser « un objectif de zéro artificialisation » des sols.**¹¹ Selon la biologiste experte des forêts, Catherine Potvin, face à l'effondrement de l'écosystème de la forêt boréale dont nous sommes témoins présentement, il faut **protéger les forêts qui nous restent.** « Nous avons besoin d'un gros, gros, gros chantier pour augmenter la résilience de notre forêt. »¹² Le comité consultatif sur les changements climatiques faisait le même constat dans un rapport :

« Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'adaptation aux changements climatiques au Québec, les ressources restent insuffisantes pour faire face à l'ampleur, la rapidité et la diversité des impacts climatiques sur notre territoire, et ces efforts ne sont pas étendus à tous les secteurs. (...) Les projets d'adaptation souhaités par les peuples autochtones ne sont pas suffisamment priorisés et les efforts pour accroître la résilience des écosystèmes, **en particulier la forêt**, sont largement insuffisants. ¹³»

⁹ Nations Unies (2023) op. cit. p.7. À noter : Le caractère gras dans les citations est un ajout de l'auteure du mémoire.

¹⁰ Ouranos (2024). *Agir dès aujourd'hui pour que le Québec s'adapte à la réalité des changements climatiques qui s'accélèrent*. Rapport du Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques (GEA). https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2024-05/Rapport_Groupe_experts_adaptation_changements_climatiques_GEA.pdf

¹¹ <https://www.ledevoir.com/environnement/836590/crise-climatique-laisse-entrevoir-avenir-incertain-quebec?>

¹² https://www.ledevoir.com/societe/795590/gaz-carbonique-vers-une-foret-boreale-emettrice-de-carbone-plutot-qu-eponge?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

¹³ Gouvernement du Québec, Comité consultatif sur les changements climatiques (2024). Bilan et perspectives de la lutte au changement climatiques. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/avis/bilan-perspectives-lutte-changements-climatique.pdf>

Les projets de parcs éoliens en milieu forestier sont à contre sens de ces prescriptions de protection des forêts pour la lutte au changement climatique. C'est le cas avec le projet de parc éolien PPAW2 qui recouvre 88% de forêt, dont principalement des peuplements d'âges variés et des érablières¹⁴.

3. Un projet maladapté

Qu'est-ce que la maladaptation?

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaît que des mesures d'adaptation aux changements climatiques peuvent augmenter la vulnérabilité au lieu de réduire les risques climatiques. C'est ce qui a été nommé la **maladaptation**¹⁵. Elle survient lorsqu'une mesure visant l'adaptation crée de nouveaux risques ou déplace les impacts vers d'autres populations, d'autres territoires ou les générations futures.

Dans une formation destinée aux membres de l'Assemblée nationale, l'ex scientifique en chef Rémi Quirion, le Président du Comité consultatif sur les changements climatiques Alain Webster et le Directeur général d'Ouranos Alain Bourque ont souligné **l'importance du reboisement** pour s'adapter aux changements climatiques. Ils ont également fait une mise en garde contre l'émergence de mauvais choix conduisant à une maladaptation face aux enjeux climatiques. La maladaptation survient lorsqu'une adaptation ne tient pas compte des échelles plus larges :

« Bien que les impacts sont locaux, l'adaptation doit être encadrée pour atteindre l'ampleur requise. L'adaptation ne pourra pas être réalisée dans les temps uniquement via l'adaptation locale. Il faut réfléchir l'adaptation sur des échelles plus grandes afin d'être plus structurant. Une adaptation qui ne tient pas compte des échelles plus larges peut mener à la maladaptation.¹⁶»

¹⁴ PR3.1 Étude d'impact - Volume 1, p.20

¹⁵ La Manche, le Département. *La maladaptation*. <https://www.manche.fr/actions/transition/centre-de-ressources/sinformer/la-maladaptation/>. Retrouvé le 30 juillet 2026.

¹⁶ R. Quirion, A. Webster, A. Bourque (2023). *Formation sur les changements climatiques destinée aux membres de l'Assemblée nationale 2 e partie | les solutions*. Ouranos. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/autres-documents/presentation-formation-changements-climatiques.pdf> Il est à noter que l'ex-Commissaire au développement durable Harvey L. Mead, dans son livre intitulé *Trop tard, la fin d'un monde le début d'un nouveau* (Écosociété 2017) donne un bon aperçu de l'ampleur des transformations à apporter à la gestion forestière pour mieux s'adapter aux effets de la crise climatique.

Le projet PPAW2 possède toutes les caractéristiques d'un projet pouvant mener à la maladaptation. C'est ce que nous examinerons dans ce qui suit.

Absence d'étude sur le cycle de vie des éoliennes

Le calcul des gaz à effets de serre générés par le projet dans le rapport d'étude d'impact ne tient pas compte du cycle de vie de l'ensemble du matériel nécessaire à sa réalisation¹⁷. Lors de la première audience du BAPE sur PPAW2, la porte-parole d'Invenergy, Mme Maryse Tremblay, a mentionné que le CO₂ généré par le projet serait compensé en 18 mois¹⁸. Mais ce calcul ne tient pas compte des émissions générées en amont de l'installation des éoliennes par l'**activité minière** (l'industrie la plus polluante au monde¹⁹) pour l'extraction des minéraux entrant dans la composition des éoliennes, ni celles liées au **transport** pour faire venir les composantes d'éoliennes **depuis la Chine** et les acheminer jusqu'au port de Cacouna, ni celles liées à la **fabrication de toutes les composantes** des éoliennes : production du béton, du cuivre, de l'acier, etc., des huiles dans le rotor qu'il faut remplacer périodiquement, des pales (source importante de pollution aux PFAS) et de la tour, des câbles, etc. En plus du déboisement, de la **perte de séquestration du carbone forestier** dans le sol, les chemins, les structures de raccordement au réseau, l'**entretien sur 30 ans** et le **démantèlement en fin de vie**, le **recyclage, l'enfouissement ou la destruction** des matériaux devenus inutilisables. Il va de soi qu'une véritable étude du cycle de vie du projet devrait être commandée à des experts indépendants, comme le CIRAIG, pour avoir une idée plus exacte de l'impact véritable des parcs éoliens en matière de GES. Mais nous savons d'ores et déjà que le promoteur fait abstraction de l'essentiel de ces enjeux.

Avec une idée plus exacte de l'empreinte carbone des éoliennes sur tout leur cycle de vie, nous serions mieux en mesure d'évaluer correctement la place qu'elles devraient occuper dans le bouquet énergétique du Québec pour limiter les GES et décarboner l'économie. Le gouvernement et Hydro-Québec agissent ici de façon précipitée et aveugle, ce qui va à l'encontre des principes de précaution et d'accès au savoir inscrits dans la loi québécoise sur le développement durable. Cette négligence du gouvernement et d'Hydro-Québec pourrait nuire gravement à la réussite de la transition. C'est pourquoi un moratoire doit être décrété sur le

¹⁷ Voir la section sur les GES dans PR3.1 Étude d'impact - Volume 1, Rapport principal, Parc éolien Pohénégamook–Picard Saint-Antonin–Wolastokuk 2, pp.215-216.

¹⁸ BAPE PPAW2, séance du 14 juillet à 19h.

¹⁹ Voir à ce sujet Celia Izoard, *La ruée minière au XXI^e siècle. Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*, Paris, Éditions Seuil, 2024, 344 pages

développement éolien au Québec tant que toute la lumière ne sera faite sur ces enjeux.

Risques accrus d'incendies

En tenant compte du fait que l'installation de parcs éoliens en forêt contribue à l'assèchement du massif forestier et donc à la prévalence d'incendies, le bilan des éoliennes en matière de décarbonation pourrait être beaucoup plus mitigé que prévu, voire même négatif. Le fait que les éoliennes entravent le travail des avions de la SOPFIM et la SOPFEU accentue encore le risque de propagation d'incendies et d'épidémies puisque, en l'absence de moyens de contrôle adéquats, les parcs éoliens deviendraient des foyers de propagation des fléaux. L'argument du responsable d'Invenergy, M. Joël Bérubé, énoncé lors de la première audience du BAPE, voulant qu'en cas d'incendies les pompiers opéreraient par voies terrestres, semble peu crédible et, à tout le moins, réduirait considérablement l'efficacité des efforts.

Mentionnons encore que le « rajeunissement » annoncé de la forêt, par le reboisement des aires temporaires après la phase de construction, est un autre élément qui vulnérabilise la forêt. En cas de sécheresse et de canicule, qui sont de plus en plus fréquentes, les jeunes pousses sèchent rapidement et servent de combustible pour alimenter l'incendie. Les experts reconnaissent que les forêts anciennes résistent mieux aux incendies²⁰.

Dans le contexte plus large de la crise climatique actuelle, qui accentue les sécheresses et la vulnérabilité des forêts; dans le contexte d'effondrement des grands écosystèmes de la forêt amazonienne, de la forêt boréale et de forêts un peu partout dans le monde (les médias nous ont rendu témoins cet été des incendies en France en Espagne, en Grèce, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec), la protection des forêts restantes est un enjeu prioritaire reconnu par les experts de la transition, pour la résilience des populations actuelles et futures face aux crises climatique et environnementale.

En limitant leur perspective à l'enjeu plus local du plan de développement d'Hydro-Québec et de l'accroissement de la production d'électricité pour la

²⁰ Pierre Drapeau, Alain Leduc, Sylvie Gauthier, Yan Boulanger, Daniel Kneeshaw et Yves Bergeron (2022). L'avenir incertain de la forêt boréale commerciale et de sa biodiversité dans un contexte de changements climatiques. Le rôle clé des forêts âgées. Dans Mendez, A.Z., Bissonnette, J.F., Dupras, J. (Dir.). *Une économie écologique pour le Québec. Comment opérationnaliser une nécessaire transition*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp105-131.

réindustrialisation et une éventuelle décarbonation (encore à préciser) du Québec, les promoteurs du projet PPAW2 **accroissent la vulnérabilité de la forêt** et font porter un risque d'impacts irréparables tant à la communauté qui bénéficie de l'apport économique et sanitaire de la forêt (foresterie, villégiature, tourisme, chasse et pêche, santé-ressourcement) qu'aux générations futures. D'autres avenues sont possibles pour un développement éolien plus sécuritaire et un développement énergétique en phase avec les recommandations des scientifiques experts de la transition.

Pressions accrues sur les espèces vulnérables et la biodiversité

L'impact des parcs éoliens sur la faune et la biodiversité en général est un autre enjeu grandement minimisé dans les études d'impact. L'évaluation des impacts sur les espèces menacées et vulnérables, sur les oiseaux, les insectes et la vie des sols est soit absente ou relève d'une mathématique aveugle face aux interactions complexes des êtres vivants avec leur milieu. Les principes de prévention, de précaution et de préservation de la biodiversité inscrits dans la loi québécoise sur le développement durable devraient être appliqués de manière à écarter tout projet pouvant porter atteinte à l'habitat des espèces les plus vulnérables. L'approche « éviter-minimiser-compenser » du MELCCFP doit être comprise et mise en œuvre à une échelle plus large. C'est l'orientation globale des parcs éoliens en forêt qu'il faut revoir. La construction d'éoliennes en forêt est maladaptée parce qu'elle accentue la pression sur la forêt et sur les espèces déjà vulnérables qui l'habitent alors que d'autres avenues sont possibles.

Un cadre opérationnel trop étroit

Le projet PPAW 2 est maladapté parce qu'il répond à des orientations trop étroites et locales de la part du gouvernement et d'Hydro-Québec, qui ne tiennent pas suffisamment compte du contexte historique particulier des crises économique, sociale et climatique actuelle, pour la réussite de la décarbonation et la préservation de la cohésion sociale.

En effet, pour Hydro-Québec, le principal critère déterminant le choix des emplacements pour ses appels d'offres éoliens est la proximité des lignes de transport électrique ayant la capacité d'accueillir de nouvelles charges au meilleur coût possible²¹. Les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte dans

²¹ Voir par exemple la carte du potentiel d'intégration d'énergie éolienne sur le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec en vue d'une mise en service entre 2031 et 2035 dans la Conférence préparatoire – A/O 2026-01 présentée par Hydro-Québec le 28 avril 2026, p.49. Les endroits ciblés sont essentiellement en territoires forestiers et agricoles.

l'analyse des soumissions aux appels d'offres. Tel que mentionné dans le document de la conférence préparatoire à l'appel d'offre de 2026 d'Hydro-Québec : « Seul l'aspect technique réseau est pris en considération. Les promoteurs doivent s'assurer de l'acceptabilité sociale et environnementale des projets.²²» Or le promoteur et la firme d'étude d'impact mandatée par celui-ci pour faire les évaluations sont en conflit d'intérêt lorsque vient le temps de rendre compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux des projets. C'est le cas avec le parc éolien PPAW2 dont le site a été établi en fonction de la disponibilité de charge additionnelle sur le réseau d'Hydro-Québec, au détriment de la protection de la forêt et de la lutte au changement climatique.

Le projet PPAW2 est encore maladapté par le fait que le modèle d'affaire choisi pour sa réalisation fait en sorte que ce sont des acteurs locaux et les actionnaires d'une compagnie américaine qui seront bénéficiaires de la rente éolienne au détriment de l'ensemble de la société québécoise. Puisque des actionnaires privés captureront une part importante des revenus d'exploitation, la société d'État se voit privée des revenus de la rente énergétique. Ce qui entraîne un manque à gagner pour le trésor public et, par le fait même, pour l'ensemble de la société québécoise qui bénéficie de la propriété publique de l'énergie pour le financement des services essentiels et qui permet à tous d'avoir accès à des services d'électricité à coûts abordables.

Selon l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), la perte de la rente éolienne pour Hydro Québec, due à la privatisation dans ce secteur, est estimée à entre 1,79 et 3,34 milliards²³ à l'horizon de 2035. Si ces profits étaient partagés 50-50 entre Hydro Québec et les MRC, les revenus de chaque partie devraient atteindre entre 910 millions\$ et 1,70 milliard\$ à l'horizon 2035. Ce qui est au moins 100 fois plus que ce qui est offert présentement aux municipalités qui acceptent des éoliennes sur leur territoire en partenariat avec le privé. En laissant les compagnies privées accaparer la rente éolienne, ces profits seront

https://www.hydroquebec.com/data/achats-electricite-quebec/pdf/2026_document-presentation_conference_preparatoire-ao.pdf

²² idem

²³ Fagoaga, Noël, Beaucaire, Krystof (2024). *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*. Rapport de recherche, Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC). <https://irec.quebec/publications/rapports-de-recherche/la-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dhydro-quebec>

vraisemblablement exportés vers des paradis fiscaux²⁴ plutôt que d'enrichir le Québec.

Ce choix de modèle d'affaire est essentiellement politique et n'a fait l'objet d'aucune consultation publique. Hydro-Québec pourrait demeurer seul maître d'œuvre et propriétaire des parcs éoliens, pour une meilleure équité et solidarité sociale et une plus grande efficacité économique. Autant de principes de la loi québécoise sur le développement durable qui sont bafoués dans ce projet.

Faux prétexte de la transition énergétique

La prémisse selon laquelle la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique serait la raison d'être du projet PPAW2 n'est pas corroborée par les faits. Lors de la première audience du BAPE sur le projet, la représentante d'Hydro Québec, madame Ariane Doucet-Michaud a avoué qu'elle ne pouvait pas garantir que la nouvelle électricité servirait à la décarbonation²⁵. Nous ne possédons aucune assurance que les investissements dans le parc éolien PPAW2 servira à réduire notre dépendance aux hydrocarbures ni qu'il aidera le Québec à atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ou 2050, des cibles déjà insuffisantes que le gouvernement a choisi de reporter ²⁶.

Comme le rapporte le journaliste spécialisé en environnement Alexis Riopel dans le journal *Le Devoir* : «Une mince fraction des blocs de puissance électrique de plus de 5 mégawatts (MW) attribués par le gouvernement du Québec depuis 2023 vise la décarbonation des activités industrielles existantes.»²⁷ Le gouvernement de la CAQ utilise l'offre d'énergie renouvelable du Québec (avec des tarifs bien inférieurs aux coûts de production des nouveaux approvisionnements énergétiques) pour inciter des entreprises industrielles énergivores à s'installer au Québec, comme les usines de fabrication de batterie, les centres de données et de cryptomonnaie, cela au

²⁴ Colin Pratte (2024). Paradis fiscaux: la filière des énergies renouvelables. Rapport de recherche. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/environnement-ressources-et-energie/paradis-fiscaux-energies-renouvelables/>

²⁵ BAPE PPAW2, 1^{ère} audience, séance du 15 juillet 2026 à 13h30, vers 2 :27 :13

²⁶ <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/950046/quebec-reporte-cible-climatique-2030>

²⁷ Alexis Riopel. Peu de mégawatts ont été accordés à la décarbonation des industries existantes. *Le Devoir*, 13 septembre 2024. <https://www.ledevoir.com/actualites/environnement/819777/peu-megawatts-ont-ete-accordes-decarbonation-industries-existantes>

détriment de la décarbonation des industries déjà présentes²⁸ et de la capacité à long terme d'Hydro-Québec de continuer à exercer sa mission²⁹.

Contrairement à ce qu'a affirmé la représentante d'Hydro-Québec, madame Ariane Doucet-Michaud, lors de la première audience publique sur le projet PPAW2³⁰, l'absence de décarbonation qu'on constate au Québec n'est pas liée à un retard normal en raison d'un processus « qui prend du temps » et d'un besoin d'« accompagnement » de l'industrie par Hydro-Québec. C'est une orientation délibérée de la société d'État et du gouvernement qui s'illustre, par exemple, dans le refus d'Hydro-Québec d'allouer des nouveaux blocs d'énergie aux Forges de Sorel pour décarboner ses installations afin de permettre à une nouvelle industrie de s'implanter³¹.

De plus, l'électricité produite par le parc éolien PPAW2 pourra être vendue sur les marchés et être exportée plutôt que de servir à la décarbonation de notre économie, comme c'est le cas actuellement, alors qu'Hydro-Québec exporte vers les États-Unis une part de l'électricité « verte » produite au Québec et qu'elle importe de l'électricité « brune », produite à partir de gaz obtenu par fracturation, de nos voisins américains³².

Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) du gouvernement québécois, rendu public à la fin juin, ne donne aucune indication concernant une sortie programmée des énergies fossiles avec des objectifs chiffrés, un échéancier, un aperçu des coûts, etc. Au contraire, comme l'a souligné la Coalition Sortons le gaz, le gouvernement maintient la politique de biénergie qui permet qu'« Hydro-Québec compense Énergir à même ses fonds propres, jusqu'à 2,41 G\$ d'ici 2050,

²⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2105731/hydro-quebec-megawatt-crypto-flumen>

²⁹ Voir à ce sujet : Johanne Dion (2026). Question d'importance sur la Stratégie de développement éolien. « Tracer la voie vers une réussite collective ». dans Collectif scientifique sur la question éolienne (CSQÉ). *Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens*. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ), pp. 16-18.

www.rveq.ca/eoliennes. <https://drive.google.com/file/d/1WUE9mEjRtU9aTx8o3oHzO-hct9aY3PTR/view>

³⁰ BAPE PPAW2, séance du 15 juillet 2026 à 13h30, vers 2 :27 :13.

³¹ Stéphane Martin. Un refus de Mégawatts difficile à avaler aux Forges de Sorel. *SorelTracy Magasine*, 17 septembre 2024. <https://www.soreltracy.com/un-refus-de-megawatts-difficile-a-avalier-aux-forges-de-sorel/>

³² <https://www.journaldemontreal.com/2026/07/03/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-dhydro-quebec-explosent>

aux dépens des dividendes versés aux Québécois.es³³ » et, pouvons-nous ajouter, au détriment de la décarbonation.

Dans les discours du Gouvernement et d'Hydro-Québec, la transition énergétique apparaît comme une orientation de la politique énergétique qui devrait s'effectuer dans un avenir qui reste à déterminer, dont les cibles (2035 ou 2050) semblent servir davantage à repousser la mise en œuvre qu'à la réaliser. Comme le souligne le professeur titulaire au département de physique de l'Université de Montréal et directeur scientifique de l'Institut de l'énergie Trottier à Polytechnique Montréal, monsieur Normand Mousseau, à propos du PGIRE :

« Il n'y a aucun plan [de transition] – investissement, échéancier, réglementation, gestion des risques, etc. Ne présente qu'un seul scénario, ce qui ne permet pas de comprendre les choix qui s'offrent aux Québécois ni pourquoi ce scénario a été retenu. Le PGIRE se projette immédiatement en 2050, sans expliquer les étapes du déploiement de celui-ci : par exemple, comment doublera-t-on la part de la biomasse énergétique, de 7 à 15 % de l'approvisionnement? Les cibles énergétiques à atteindre (tableau p. 25) ne tiennent pas la route ³⁴. »

Le professeur à la retraite de Polytechnique Montréal, M. Bruno Detuncq, a relevé lui-aussi les incohérences et le caractère irréaliste du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec 2035 :

« Décarboner la société québécoise est une nécessité, mais le gouvernement a d'autres objectifs :

- Augmenter la production industrielle destinée à l'exportation.
- Augmenter la production électrique privée au détriment d'Hydro.

Vouloir tout décarboner en augmentant en même temps l'offre d'électricité et en accroître le développement industriel est voué à l'échec. Vouloir tout décarboner en continuant de consommer la même quantité d'énergie que maintenant est un risque important.

Il existe néanmoins des voies de sortie à ce piège. Améliorer l'efficacité énergétique de tous les secteurs est une partie de la solution. La sobriété en

³³ <https://www.equiterre.org/fr/articles/cdp-pgire-2026-2050-chronique-de-lechec-annonce-dune-sortie-planifiee-du-gaz-fossile>

³⁴ Normand Mousseau, *COMMENTAIRES | Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques 2026-2050 (PGIRE)*. HEC webinaire | Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) – Avis d'experts, 22 juillet 2026, page web, <https://energie.hec.ca/events/22juillet2026>

est l'autre partie, mais elle doit impliquer tous les acteurs. L'avenir doit se décider collectivement³⁵.

Le plan de développement d'Hydro-Québec 2035 n'est pas un plan de transition énergétique. C'est un scénario de production d'énergie qui n'a fait l'objet d'aucune consultation au sein de la société. Comme la souligné l'expert en stratégie énergétique Benoit Marcoux³⁶, c'est cet unique scénario qui semble avoir structuré le PGIRE du gouvernement québécois.

En l'absence d'un plan cohérent de transition énergétique pour la réussite de la décarbonation, la multiplication des parcs éoliens comme celui de PPAW2 est une fuite en avant, un développement industriels débridé dont les impacts sociaux, économiques et environnementaux sont traités comme des externalités, sans égard pour les avis des scientifiques, l'équité sociale et la viabilité économique. Ce qui est totalement contraire à l'esprit et à la lettre de la Loi québécoise sur le développement durable.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le RVÉQ est d'avis que le projet de parc éolien Pohénégamook -Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 est un projet maladapté. Cela tient d'abord à l'absence d'étude sur le cycle de vie des éoliennes. Ensuite au risque accru d'incendie.

Ce projet menace l'équilibre de l'écosystème forestier. Il ne répond pas aux recommandations des experts de la lutte aux changements climatiques.

Ses promoteurs prennent prétexte de la transition énergétique pour proposer un projet dont on voit mal comment il va y contribuer. Il est certain qu'en tant qu'énergie renouvelable, l'éolien est appelé à jouer un rôle important dans cette transition. Il en sera ainsi à condition de reposer sur une perspective d'ensemble de l'avenir énergétique du Québec et de la place de l'éolien en particulier.

Dans cette discussion, le RVÉQ réitère qu'il est favorable au développement de la filière éolienne si les projets demeurent de propriété publique, s'ils servent

³⁵ Bruno Detuncq (2026). Électrification du Québec : Consommation d'énergie actuelle et future.. Dans Collectif scientifique sur la question éolienne (2026). *Synthèse des connaissances sur les impacts des parcs éoliens*. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ), www.rveq.ca/eoliennes, p14.
<https://drive.google.com/file/d/1bNg7Q00eJeuhRXESJbh08OqxxPgJn0mj/view>

³⁶ Benoit Marcoux, *Au-delà des scénarios : Comment faire du premier PGIRE un véritable outil de pilotage industriel ?* HEC webinaire | Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) – Avis d'experts, 22 juillet 2026, page web, <https://energie.hec.ca/events/22juillet2026>

spécifiquement à remplacer les énergies fossiles, si les projets de parcs éoliens reçoivent le consentement des populations locales et s'ils sont compatibles avec l'esprit et les principes de la Loi [québécoise] sur le développement durable et la protection de la biodiversité et du climat.

Le projet de parc éolien PPAW2 ne répond à aucun de ces critères. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de ne pas recommander sa réalisation. Le RVÉQ demande un moratoire sur le développement éolien et une consultation nationale sur l'avenir énergétique du Québec.

Annexe 1: Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique

Face à la multiplication des projets éoliens au Québec, des dizaines de comités citoyens ont vu le jour et s'allient aujourd'hui à plusieurs organisations, experts et personnalités publiques. Cette coalition réclame un moratoire sur le développement éolien jusqu'aux conclusions d'un BAPE générique*, des référendums municipaux décisionnels, la propriété publique de l'énergie et un véritable débat public sur le développement énergétique du Québec.

C'est un message clair qui est lancé au gouvernement : nous refusons ce développement éolien précipité, sans le consentement populaire, nous n'avons pas voté pour ça !

Dissiper le mirage éolien et rétablir les faits

- Les projets éoliens appuyés par le gouvernement de la CAQ ne servent pas la transition énergétique, mais bien des intérêts privés ;
- Les risques pour la santé et la qualité de vie des riverains, les milieux naturels, la faune et la flore sont réels et documentés, malgré la désinformation de l'industrie ;
- Les retombées locales sont sans commune mesure avec les pertes collectives au profit du privé.

Dénoncer les failles du développement éolien au Québec

- Un développement sans acceptabilité sociale, où promoteurs, gouvernement et élus locaux ignorent les citoyens et imposent leurs projets sans véritable consultation des communautés ;
- Un développement incompatible avec les milieux habités : des distances séparatrices inadéquates qui menacent la qualité de vie et la cohésion sociale;
- Un développement risqué : des méga éoliennes toujours plus hautes et plus puissantes, implantées selon des normes désuètes établies pour des turbines de petite envergure ;
- Un développement incohérent avec la protection du territoire agricole ;
- Un développement qui met en péril la biodiversité et le patrimoine paysager ;
- Un développement volontairement ignorant des impacts cumulatifs : le ministre de l'Environnement ayant refusé le BAPE générique;
- Un développement privatisé qui a déjà généré plus de 6 milliards de pertes pour les Québécois ;
- Un développement qui privatise l'aménagement et la sécurité énergétique du territoire ;
- Un développement au service d'industries énergivores sans valeur ajoutée, au détriment des PME québécoises ;
- Un développement irréflechi : le Québec pourrait réaliser une part importante de sa transition énergétique sans nouvelle production énergétique en mettant l'emphasis sur des programmes d'efficacité et de sobriété énergétique.

La coalition réclame cinq actions urgentes

1. Un moratoire sur le développement éolien ;
2. Un BAPE générique sur la filière éolienne ;
3. Un vaste débat public sur le développement énergétique du Québec ;
4. Des référendums municipaux comme critère d'acceptabilité sociale ;
5. La propriété publique de l'énergie.

Le dernier rapport du BAPE confirme l'urgence d'agir

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat

public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » ([BAPE no. 375, projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2024](#))

Pas contre les éoliennes, contre la façon et les motifs

La population doit être partie prenante et consentante d'un développement éolien respectueux et au service des territoires et des communautés qui les accueillent.

Ce développement doit avoir comme objectif premier la lutte contre la crise climatique et non pas le développement économique. Penchons-nous sur des solutions orientées vers le bien commun et non asservies à la recherche de profits.

Liste des appuis à ce communiqué et ses revendications

Comités citoyens

1. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ)
2. Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)
3. Vent de démocratie de St-Adelphe
4. Sainte Thècle Droit De Vent
5. Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux
6. Comité vigilance citoyenne de Lotbinière
7. Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources
8. Pour un choix éclairé des Jardins de Napierville
9. Comité citoyen Impacts-Éoliennes-Valleyfield
10. Regroupement citoyen éolien Monnoir
11. Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain
12. Comité Maskoutain de vigilance éolienne
13. Contre la Privatisation du Vent et du Soleil dans Mékinac Des Chenaux (CPVSMDC)
14. Pour un choix éclairé en énergie dans Drummond
15. Comité des riverains des éoliennes de l'Érable
16. Comité citoyen d'Arthabaska

17. Jeannot Morin, citoyen de la MRC des Etchemins
18. Pour un choix éclairé dans Chaudière-Appalaches
19. Pour un choix éclairé dans la MRC de Coaticook
20. Comité citoyen de Charlevoix
21. Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
22. Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)
23. Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert
24. MARE (Mouvement d'action régional en environnement)
25. L'Assomption en transition
26. Amis de l'environnement de Brandon
27. Collectif Entropie
28. GMob (GroupMobilisation)

Organisations de la société civile

- Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Nord
- Vent d'élus
- Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Action collective en transition environnementale et sociale de la CSQ (comité ACTÉS)

Partis politiques

- Climat Québec
- Parti Vert

Chercheurs, scientifiques, professeurs et auteurs

- Yves-Marie Abraham, professeur à HEC Montréal
- Bruno Detuncq, professeur retraité de Polytechnique Montréal
- Roméo Bouchard, auteur, co-fondateur de l'*Union paysanne*, coordonnateur du livre collectif *L'éolien, pour qui souffle le vent* (Écosociété)
- Robert Laplante, sociologue, directeur général de l'IRÉC
- Anthoni Barbe, géographe et consultant en aménagement du territoire

- Krystof Beaucaire, chercheur et doctorant en sociologie à l'Université Concordia
- Richard E. Langelier, juriste et sociologue
- Lucie Sauvé, professeure émérite, UQAM, membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec

Les organisations signataires soutiennent les revendications spécifiques présentées dans ce communiqué. Ce soutien ne constitue pas une approbation des positions, opinions ou informations diffusées par les autres signataires sur l'éolien ou tout autre sujet. Chaque organisation appuie cette initiative sur la base des enjeux soulevés, indépendamment des affiliations politiques des autres signataires.